

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

le : trente et un mars à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	22
votants	23

Membre(s) excusé(s) avant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture	
le :	01/04/2026
et de la publication sur le site internet	
le :	01/04/2026

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/23	OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SIVAAD
-----------------	---

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-7, L5211-7 et L5212-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des délégués qui seront chargés de représenter la commune au sein des comités syndicaux du SIVAAD,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/23 DU 31 MARS 2026 (SUITE)**

Considérant que l'article 10 des statuts du syndicat prévoit que la collectivité soit représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est demandé au conseil municipal de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, ce que les membres approuvent à l'unanimité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Sont candidats :

Délégués titulaires :

- Mme Anne-Marie MARCELLINO
- Mme Karine WOLAK

Délégués suppléants :

- Mme Chantal SIMONI
- M. Sam PAILLON

Résultats du vote :

Nombre de votants : 23

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix : Contre : 0 / Blanc ou nul : 0 / Pour : 23

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés :

PROCLAME élus comme délégués représentant la collectivité au sein du comité syndical du SIVAAD :

Titulaires :

- Mme Anne-Marie MARCELLINO
- Mme Karine WOLAK

Suppléants :

- Mme Chantal SIMONI
- M. Sam PAILLON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIART


La secrétaire
Séverine VILLETTE